



Le journal d'information du Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers

N° 17 - Novembre 2008

la lettre du sietrem

Edito



Réussir un tri de qualité

Les derniers chiffres du trimestre en témoignent, la qualité du tri sélectif est en nette dégradation. Avec un taux de refus proche des 20%, soit un bac de tri sur cinq, nous connaissons la plus mauvaise qualité de tri depuis la généralisation de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire du SIETREM en 2002. Les bienfaits du tri sélectif sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ne sont plus à prouver. Néanmoins, il apparaît que l'ensemble de la population a baissé son attention sur la qualité du tri sélectif qu'elle produit. Aussi, pour inverser cette tendance et retrouver de bons résultats, chacun se doit d'être vigilant et attentif aux consignes de tri. Pour vous permettre d'améliorer ces résultats, le SIETREM met à votre disposition un ensemble d'outils adaptés ainsi qu'une équipe d'ambassadeurs du tri spécialisés dans la communication de proximité. Pour la qualité de notre tri, restons vigilants et mobilisés.

Michel RICART
Président du SIETREM
Maire de Lognes

Actualité

Un nouveau cahier pour bien commencer la rentrée

Pour la seconde année, dans le cadre de ses missions de sensibilisation et de communication auprès des plus jeunes, le SIETREM a distribué gratuitement le 1er septembre dernier, 3 500 cahiers de textes aux élèves de CM1 des écoles des communes adhérentes au syndicat.

Avec une nouvelle couverture, de nouvelles pages de jeux, des couleurs vives et toujours un nombre suffisant de pages pour la prise de notes des devoirs, le nouveau cahier de textes réunit tous les ingrédients pour bien commencer la rentrée !

Sous la forme de fiches thématiques pour chacun des jours de la semaine, les enfants découvriront les différentes familles de déchets et d'emballages, les consignes de tri sélectif, les sites de traitement et de valorisation implantés sur le territoire du SIETREM et aussi ce qu'est la prévention des déchets en achetant autrement et en jetant moins !

Conçu de manière simple et accessible, chaque élève de CM1 peut, à travers ce cahier de textes, s'interroger sur sa manière de consommer, tester ses connaissances sur le tri sélectif, et celles de ses parents, apprendre les bonnes pratiques et les bons comportements à mettre en oeuvre pour maîtriser sa production de déchets.



Sommaire

- Trions malin, trions bien !
- Les bouteilles d'huile se recyclent
- La seconde vie des déchets verts
- Les plus de la Lettre :
Entretien avec José CASAS, Directeur Adjoint de l'usine d'incinération



Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers
ZA La Courtillière 3 rue du Grand Pommeraye
77 400 Saint Thibault des Vignes
www.sietrem.fr
courriel : sietrem2@wanadoo.fr

sietrem

Trions malin, trions bien !

En 2007, la quantité de bouteilles, de bidons et de flacons collectés a permis de recycler 967,53 tonnes de plastique, soit 3,65 kg/hab/an. C'est bien mais ce n'est pas encore assez, l'objectif fixé par Eco emballages étant d'atteindre au minimum 4,60 kg/hab/an. Aussi, à la maison, pensez toujours à mettre dans votre poubelle jaune vos bouteilles d'eau, de soda, vos flacons de gel douche, de shampooing, les cubis de vin, les bidons de lessive, de produits ménagers. **Tout ce qui est en plastique sous la forme d'une bouteille, d'un bidon et d'un flacon doit être déposé dans le bac jaune.**

Tous les autres plastiques doivent aller dans le bac à ordures ménagères. Pour des raisons technico-économiques et écologiques, les petits emballages tels que les pots de yaourt, de crème, les sacs plastiques, les barquettes, les films en plastique ne peuvent être recyclés. **Déposés dans le bac jaune, ils seront considérés comme des erreurs de tri.** Après la collecte du bac jaune, le contenu de la benne est amené au centre de tri. Une fois triées manuellement, les bouteilles sont acheminées vers une usine de recyclage. Après traitement, les paillettes de plastique vont prendre vie sous de nouvelles formes ...

Les bouteilles d'huile se recyclent

Autrefois considérée comme « refus de tri », la bouteille d'huile alimentaire fait désormais partie de la famille des bouteilles recyclables.



Si, pendant de nombreuses années, la présence de corps gras dans un emballage rendait impossible tout recyclage, aujourd'hui la technologie a progressé. Les usines françaises sont désormais équipées de lavage à chaud pour les paillettes PET (matière plastique constituant l'emballage des bouteilles d'huile) et de systèmes performants de traitement des eaux. Ce nouveau procédé va permettre de trier davantage d'emballages et surtout de réduire

la quantité de déchets orientés vers l'incinération.

Bouteilles d'huile, mais aussi flacons de mayonnaise, de ketchup, de sauce vinaigrette et autres assaisonnements sont maintenant à déposer dans votre bac de collecte sélective ! **Toutefois, pour ne pas souiller les autres emballages, veillez à bien vider bouteilles et flacons gras et à fermer l'opercule avec leur bouchon d'origine.**

Produits issus du recyclage

- 2 bouteilles = 1 écharpe polaire
- 27 bouteilles = 1 pull polaire
- 67 bouteilles = 1 couette pour 2 personnes
- 11 bouteilles de lait = 1 arrosoir
- 450 flacons de produit d'entretien = 1 banc en plastique recyclé
- 200 flacons de produits d'entretien = 1 poubelle en plastique recyclé



Pour une bonne qualité du tri, il est important que votre bac comporte le moins d'erreurs possible !



Tous vos emballages recyclables doivent être jetés en vrac dans le bac de tri et ne pas être enfermés dans un sac.

Pots de yaourt, de crème fraîche, films et sacs plastiques, barquettes plastiques type beurrier, et polystyrène ne sont pas recyclables :

Ne pas les jeter dans le bac de tri sélectif mais dans celui des ordures ménagères !

Rappel

Depuis le 1er octobre, les horaires d'ouverture des déchetteries ont changé, nous sommes passés en horaires d'hiver.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Croissy-Beaubourg et Saint-Thibault-des-Vignes

- Lundi & mercredi : 9h-13h30
- Mardi, jeudi et vendredi : 13h-17h
- Samedi : 9h-12h / 13h-17h
- Dimanche : 9h-13h

Chelles et Noisiel

- Lundi et mercredi : 13h-17h
- Mardi, jeudi et vendredi : 9h-13h30
- Samedi : 9h-12h / 13h-17h
- Dimanche : 9h-13h

Fermeture les jours fériés. Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries ou d'un justificatif de domicile.

L'apport maximum autorisé est de 1m³ par jour.

L'accès est interdit aux professionnels, artisans et commerçants ainsi qu'aux véhicules identifiés comme appartenant à une entreprise.

Pour limiter votre temps d'attente aux déchetteries, nous vous conseillons vivement de vous présenter en matinée et de bien choisir votre déchetterie. Celles de Chelles et de Saint-Thibault-des-Vignes sont très fréquentées contrairement à celles de Croissy-Beaubourg et Noisiel. Si le trajet est un peu plus long, vous gagnerez un temps précieux sur la file d'attente ... Cependant, tout usager est libre de se présenter sur la déchetterie de son choix.

La seconde vie des déchets verts

Avec l'arrivée de l'automne, les activités de jardinage se poursuivent : Tailles des arbres, des haies, arrachage des fleurs et autres plantations de massifs, dernières tontes de pelouse, nettoyage du jardin et préparation du potager pour les plantations des légumes d'hiver... C'est une nouvelle étape qui commence et donc l'occasion de produire de nombreux déchets de jardin. Plutôt que de les apporter en déchetteries ou de les présenter à la collecte des déchets verts, pour les usagers disposant de ce service, pourquoi ne pas les mettre à composter !



Processus de décomposition naturelle, le compostage individuel est une alternative aux autres solutions d'élimination de vos déchets verts. En fonction de la superficie de votre jardin, il sera plus intéressant de pratiquer le compostage en tas ou bien d'utiliser deux composteurs. Pour un jardin jusqu'à 300 m², un composteur d'un volume de 300 litres devrait suffire.

Tontes de gazon, feuilles fraîches, mauvaises herbes non montées en graine, fanes de légumes, feuilles mortes, sciure ou copeaux de bois non traités, paille, rameaux de tailles d'automne broyés sont autant de déchets verts ou déchets de jardin qui peuvent être compostés. Des compléments comme la consoude, l'ortie peuvent être ajoutés, leur forte composition en sels minéraux neutralisera le PH.

A l'inverse, les tailles de thuyas et de cupressus sont à proscrire.

D'autres déchets viennent compléter ceux du jardin, les **déchets verts** issus de la cuisine (épluchures de fruits et légumes crus ou cuits, restes de repas d'origine végétale sans viande ni poisson, sachets de thé, de tisane, ..), de la maison (fleurs et plantes fanées ..), les **déchets bruns** issus de la cuisine (marc de café, coquilles de fruit secs et d'oeufs, journal, papier hygiénique, carton ...). Tous sont indispensables pour obtenir un compost de bonne qualité.

LA CLE D'UN COMPOST REUSSI RESIDE DANS :

- un juste équilibre d'apport de déchets verts (matières azotées) et de déchets bruns (matières carbonnées)
- une alimentation en eau suffisante indispensable aux micro-organismes et petits animaux qui vont décomposer les matériaux
- un retournement régulier pour aérer le compost et entraîner la fermentation par aérobie.



Conseils de jardiniers



A l'automne, les feuilles se ramassent à la pelle et peuvent être stockées à part pour servir de structurant. En étant mélangées tout au long de l'année aux autres déchets à composter, elles seront au bout d'un an complètement décomposées. Les feuilles peuvent être aussi compostées pour faire du terreau ou encore laissées sous la couronne des arbres, formant ainsi une litière naturelle.

Je fabrique mon composteur !

Procurez-vous trois (ou cinq selon le modèle choisi)

palettes de bois.

Fixez les entre elles, nappez l'intérieur d'une membrane geo-textile ou d'un grillage à fines mailles...

Votre composteur est prêt à l'emploi !

Pour tout savoir sur le compostage individuel

@ www.sietrem.fr

rubrique compostage individuel

En un minimum de clics vous y trouverez :

- principes et intérêts du compostage
- les déchets compostables
- comment composter : conseils pratiques
- quand et comment utiliser son compost
- concevoir son propre composteur
- les conseils de vos voisins

En libre accès, téléchargez également le guide du compostage et les lettres du compostage.

Vendredi 19 septembre 2008, nous sommes allés au siège de la Société NOVERGIE SUEZ, chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Saint-Thibault-des-Vignes. Nous y avons rencontré Monsieur José CASAS, Directeur Adjoint de l'usine.



Quelle est votre mission au sein de l'UIOM ?

En tant que responsable de site, j'ai en charge la bonne conduite des installations afin que le site puisse livrer l'énergie issue des déchets et l'application des réglementations en vigueur pour garantir l'absence d'impact pour les populations ri-

veraines. J'assure également la coordination des services de maintenance et d'exploitation en fixant les objectifs opérationnels à mes équipes.

Les déchets sont brûlés 24h sur 24 sauf pour arrêt technique, combien de tonnes sont incinérées par jour ? Le tonnage incinéré est-il plus important qu'il y a une dizaine d'années ?

Nous traitons annuellement 140 000 tonnes d'ordures ménagères. 93 000 tonnes sont issues de la collecte des déchets des 270 000 habitants des 30 communes du SIETREM. Compte tenu de notre capacité nominale d'incinération, nous sommes en mesure de traiter et valoriser en moyenne 480 tonnes d'ordures ménagères par jour. Sans aucun doute, le tri sélectif initié depuis de nombreuses années par le SIETREM, a permis de rationaliser la production de tonnages de déchets ménagers. Réalisé au quotidien par nos concitoyens, le tri à la source constitue le premier maillon de la chaîne de traitement et l'incinération le 2ème maillon par valorisation énergétique.

Quelles sont les normes environnementales en vigueur ?

Depuis le 28 décembre 2005, les incinérateurs d'ordures ménagères doivent respecter la directive européenne 2000/76/CE du 4 décembre 2000, directive transcrite en droit français par 2 arrêtés du 20/09/2002. L'usine a respecté cette directive dès la date de transcription, le SIETREM ayant pris la décision responsable de remplacer le traitement des fumées existant par un traitement sec plus performant et répondant en tout point à cette réglementation devant les futures normes.

Quelles sont les évolutions techniques apportées ces dix dernières années ?

L'incinération d'ordures ménagères est l'industrie qui a le plus été assujettie à une évolution réglementaire drastique mais cela a permis de crédibiliser notre activité. Les évolutions techniques ont été nombreuses :

- l'évolution des matériaux de filtration pour le traitement des fumées capables de résister à des températures de plus en plus élevées tout en conservant de manière optimale leur efficacité, nos manches de filtration en TEFLON sont capables de résister à des températures de 250°C en pointe !

- l'instrumentalisation et tout particulièrement les analyseurs de fumées sont capables de mesurer des valeurs physiques de plus en plus petites et ceci en continu dans des fumées dont la température atteint encore les 200°C. L'ensemble de ces évolutions techniques n'aurait pu être envisagé sans la formation de nos collaborateurs. Depuis 1998, Novergie a créé en interne sa propre école de formation, apportant à ses techniciens les connaissances nécessaires à la maîtrise de ces technologies.

Quels sont les projets d'avenir pour améliorer davantage l'exploitation de l'usine d'incinération ?

Novergie travaillant toujours sur l'optimisation des installations, nous nous tenons prêt à adapter le process à la moindre évolution de réglementation. Pour nous projeter dans l'avenir et être prêt à répondre aux nouvelles attentes des collectivités, nous avons tracé les grandes orientations de Novergie dans un programme de référence «Novergie 2008». Ce programme se décline en 5 axes : industrie, communication, ressources humaines, développement et organisation. Projet d'entreprise concerté, il regroupe les grands chantiers à réaliser pour les 3 années à venir. Il constitue un cahier des charges de la performance attendue de Novergie.

Quelques dates clés :

- **1985** : le SIETREM confie l'exploitation de l'usine à NOVERGIE, mise en service de la 1ère ligne de traitement des déchets (8 tonnes/heure).

- **1995** : mise en service de la 2ème ligne de traitement (12 tonnes/heure).

- **2001** : Certification régionale ISO 14 001.

- **2005** : reconduction de NOVERGIE en tant que Déléguataire de Service Public pour l'exploitation de l'usine.

- **2006** : mise en service du Groupe Turbo Alternateur d'une capacité de 11,5 Méga-watts.

Grâce à l'énergie issue de la combustion des déchets, l'usine produit annuellement 70 000 Méga-wattheures d'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'une ville de 92 900 habitants et la production de 84 éoliennes.

- **2008** : élaboration d'un parcours de visite pédagogique et sécurisé pour accueillir les visiteurs au sein de l'usine et notamment les scolaires.